Lacolle

AUX CONFINS, UN ACCUEIL SANS PAREIL

Le Frontalier

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - MARS - AVRIL 2023

Municipalité de Lacolle

COMPOST

BRUN'O Lebac

La collecte de matières organiques est implantée dans la municipalité depuis maintenant 2 ans. Bonne fête BRUN'O!

Soulignez l'événement en apprenant à connaître un peu plus BRUN'O grâce à la séance d'information disponible en ligne à brunolebac.ca.

Truc anti-gaspi : La planification est la clé!

- Avant de débuter votre liste d'épicerie, faites l'inventaire des aliments que vous avez déjà à la maison. Vous remarquerez ainsi les légumes moins jolis ou les aliments dont la date de péremption approche. Utilisez-les dans votre menu de la semaine!
- Une fois la liste d'épicerie complétée, respectez-la en parcourant les allées du supermarché.
- Ayez l'estomac plein avant de vous aventurer au marché. Le panier se remplira moins rapidement d'aliments qui pourraient être gaspillés.

Malgré tout, vous avez de la nourriture à jeter? Déposez-la dans votre bac brun!

Pour des trucs pour éviter le gaspillage alimentaire : www.compo.qc.ca/reduire

Réduire, c'est agir!

Ce printemps, nous procéderons à l'annonce la tenue d'activités en lien avec la réduction des déchets. Surveillez nos actualités sur notre page Facebook et sur notre site web, compo.qc.ca/reduire!

Pâques

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le lundi 10 avril.
Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes

TAXES MUNICIPALES

Paiements de taxes - nombre de versements (4)
27 mars, 25 mai, 20 juillet, 19 octobre 2023

Les modes de paiement acceptés sont :

- **Au comptoir de la Municipalité de Lacolle :** Argent comptant, débit ou chèque(s) personnel(s)
- **Par la poste :** Chèque(s) personnel(s) fait(s) à l'ordre de la Municipalité de Lacolle
- **À votre institution financière :** Au comptoir, au guichet automatique ou via Internet

Aux propriétaires dont l'institution financière effectue les paiements de taxes municipales : Veuillez faire parvenir une copie de votre compte de taxes à votre institution financière afin que celle-ci effectue vos paiements de taxes aux dates exigibles des versements.

Avis aux propriétaires de chien:
Tous les gardiens et propriétaires de chien doivent enregistrer leur animal auprès du bureau
municipal et obtenir une licence au coût de 15,00$ la première année et 10,00$ les années
subséquentes. Les années subséquentes seront facturées au compte de taxes.
S.V.P. aviser le bureau municipal si vous n'avez plus de chien.

VENTE DE GARAGE

Les ventes de garages sont autorisées sans permis
les 20-21 et 22 mai 2023

ADHÉSION AU TENNIS

TARIFICATION : Gratuit (résident et non-résident)
Dépôt de 50,00 $, remboursable à la fin de la saison lors du retour de la clé.
Renseignement et inscription au bureau municipal.

DÉFIBRILLATEURS

Lors de la séance du 14 février, le conseil à résolu de procéder à l'achat de défibrillateurs pour les différents édifices municipaux.

LOGO ET SITE INTERNET

Restez à l'affût, le logo et le site internet de la municipalité feront peau neuve dans les semaines à venir.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
MARS			1 RELÂCHE SCOLAIRE	2	3	4 Plaisirs Plein Air 10h à 16h Chalet des loisirs Gratuit
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15 Fête des bébés Hôtel de Ville	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
AVRIL						1 Chasse aux oeufs Chalet des loisirs entre 10h-12h Gratuit
2	3	4	5	6	7 Vendredi Saint	8
9 Pâques	10 Lundi de Pâques	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29 Éducazoo Chalet des Loisirs 10h à 12h Gratuit
30						

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Date limite pour le retrait des abris temporaires	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14 Fête des mères	15	16	17	18	19	20
21	22 Journée des Patriotes	23	24	25	26	27 Ateliers de Cirque Chalet des loisirs 13h à 14h spectacle 14h45 à16h45 ateliers Gratuit
28	29	30	31	**MAI**		

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
JUIN				1	2	3 Fête des voisins
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18 Fête des pères	19	20	21	22	23 *	24
25	26	27	28	29	30	

* Fête de la Saint-Jean à Lacolle
Bal en Bleu et blanc - Chalet des Loisirs - 17h30 à 23h00

TRAVAUX PUBLICS

Silvio Gaudio - dtp@lacolle.com

VOIRIE

Bris causés au cours de l'hiver

Les plaintes à la suite des opérations de déneigement sont vérifiées tôt au printemps. Toutefois, même si la température semble clémente, nous ne pouvons pas toujours réparer ces dommages rapidement.

Balayage des rues : Le nettoyage des rues et des trottoirs s'effectue tôt au printemps.

Nids de poule : Nous vivons au Québec, nous aurons des nids de poule causés par les variations de température hivernales, l'équipe des travaux publics travaille continuellement afin d'assurer votre sécurité et vous remercie pour votre patience et compréhension.

Nivelage des chemins gravelés et épandage d'abat-poussière : Le nivelage des chemins en gravier s'effectue tôt au printemps et une attention particulière est portée pour le nivelage final avant l'épandage d'abat-poussière.

AQUEDUC ET ÉGOUTS

Le rinçage de l'aqueduc s'effectue en avril et septembre. Les citoyens sont avertis à l'avance de la date du rinçage pour leur secteur, par différents médias.
Le nettoyage des conduites sanitaires s'échelonne de la fin mai jusqu'au début de juillet.

BRIS D'EAU

Avec aucune surprise, nous vivons au Québec et comme les autres 1 107 municipalités du Québec, nous aurons des bris d'aqueducs causés par les variations de température. Cependant, l'eau peut être pigmentée pendant les réparations, nous vous demandons de laisser couler l'eau pendant quelques minutes. Il n'y a aucun problème pour la santé avec une eau pigmentée.

SÉCURITÉ INCENDIE

Philippe Patenaude - incendie@lacolle.com

Les visites de prévention de porte en porte recommencera au printemps.

Première signature de la première convention collective des pompiers le 13 décembre 2022.

INSPECTRICE MUNICIPALE

Geneviève Cusson - insp.permis@lacolle.com

RÈGLEMENT DE PERMIS ET DE CERTIFICATS RU-2021-0208
Article 18: Obligation d'obtenir un permis ou un certificat
Quiconque désire réaliser un projet de construction, de modification ou d'addition d'un bâtiment ou tout autre projet visé par le présent règlement doit, au préalable, obtenir du fonctionnaire désigné un permis ou un certificat.
Bien qu'ils puissent être normés par un règlement d'urbanisme, les aménagements et travaux suivants sont exemptés de
l'obligation d'obtenir un permis ou un certificat :

1. Peinturer et décorer ;
2. Changer les fenêtres et les portes (sans changeur leur dimension) ;
3. Changer le revêtement de toiture si le matériau est de même nature que celui à remplacer ;
4. Mettre en place un trottoir, d'une allée piétonne et réaliser un aménagement paysager ;
5. Installer une antenne parabolique dont le diamètre est inférieur à un (1) mètre;
6. Installer un appareil d'échange thermique ;
7. Installer un capteur solaire ;
8. Installer un compteur d'électricité, de gaz ou d'eau ;
9. Installer une construction ou d'un équipement temporaire, tels un abri de toile temporaire, une clôture à neige ;
10. Installer des gouttières, du soffite ou du fascia ;
11. Planter une haie ;
12. Installer un spa ;
13. Installer ou réparer des garde-corps ;
14. Réparer une galerie, un balcon ou un escalier ;
15. Ériger une clôture ;
16. Réparer une fissure ou poser du crépi sur une fondation ;
17. Changer des briques abîmées ou refaire des joints de briques ;
18. Réaliser des constructions, des ouvrages et des travaux relatifs aux activités d'aménagement forestier assujettis à la Loi sur
19. Les forêts et à ses règlements.

RÈGLEMENT DE ZONAGE RU-2021-0204
Article 95: Les abris d'hiver pour automobile sont autorisés durant la période comprise entre le 1er octobre et le 1er mai de l'année suivante.
Prenez note qu'une erreur c'est glissée dans le calendrier municipal. La date limite est bien le 1er mai et non le 1er avril.

PETIT RAPPEL CONCERNANT LES NORMES DE SÉCURITÉ DURANT LA SAISON HIVERNALE :

1. En tout temps, une borne fontaine situé sur votre terrain doit être exempt de neige, de glace et facilement accessible : règlement 2012-0120 concernant la prévention en matière de sécurité incendie;

ARTICLE 110 - ACCESSIBILITÉ
Les bornes d'incendie doivent être accessibles au personnel du service de sécurité incendie de la Municipalité en tout temps.

ARTICLE 119 - NEIGE OU GLACE
Il est interdit de déposer de la neige ou de la glace sur une borne d'incendie ou dans son espace de déneigement.

ARTICLE 120 - NUISANCE
120.1 Il est interdit d'installer ou d'ériger quoi que ce soit susceptible de nuire à la visibilité, à l'accès ou à l'utilisation d'une borne d'incendie.

2. En tout temps, si votre propriété est située à une intersection, veuillez a ce que le triangle de visibilité soit respecter notamment lors des opération de déneigement privé règlement de zonage ru 2021-0204 encadre par l'article 100

Un triangle de visibilité doit être respecté sur tout terrain d'angle. Lorsqu'un terrain d'angle est adjacent à plus d'une intersection de rues, il doit y avoir un triangle de visibilité par intersection. Deux (2) des côtés de ce triangle sont formés par les deux lignes de voies de circulation qui forment le terrain d'angle.

Lorsque situé à l'angle des routes 202 et 221 sous juridiction du ministère des Transports du Québec, ces côtés doivent mesurer chacun 7,50 mètres de longueur, calculés à partir de leur point de rencontre. Le troisième côté de ce triangle est une ligne droite réunissant les extrémités des deux (2) autres voies de circulation. Lorsque situés à l'angle de deux rues locales, les côtés doivent mesurer chacun cinq (5) mètres.

L'espace délimité par ce triangle de visibilité doit être laissé libre de tout objet d'une hauteur supérieure à 75 centimètres, calculée à partir du niveau de la rue.

3. Tout bâtiment avec une toiture en pente doit être pourvu d'un garde-neige afin d'empêcher les chutes de neiges et de glaces de tomber sur l'emprise de la municipalité et ainsi causé des enjeux de de sécurité concernant les chutes de neiges et/ou de glace de la toiture pour l'ensemble des usager de la route : L'article 43 du règlement sur la construction ru 2021-0207

Sécurité des constructions
Toute construction qui constitue, en raison de déficiences physiques ou pour toute autre cause, un danger pour la sécurité ou la santé de ses occupants doit être réparés sans délai.

En vue d'assurer la sécurité, les galeries, les balcons, les mains-courantes, les garde-corps et les escaliers intérieurs ou extérieurs doivent être maintenus en bon état.

En vue d'assurer la sécurité, tout bâtiment dont le toit en pente pourrait causer des chutes de neige ou de glace sur une emprise de rue doit être pourvu d'un garde-neige de manière à empêcher la neige ou la glace de tomber

OFFRES D'EMPLOI ÉTUDIANT(E)S

VOUS DÉSIREZ VOUS IMPLIQUER DANS LA MUNICIPALITÉ?

Nous désirons avoir une banque de bénévoles pour nos activités. Nous recherchons des personnes désirant offrir des cours ou ateliers à l'automne

Pour information ou vous inscrire:
Isabelle Rivard, 450-246-3201 poste 1860
ou loisirs@lacolle.com

PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de Lacolle est à la recherche de **deux (2) étudiants** pour les travaux publics pour la saison d'été 2023.

Type de postes : Saisonnier– temps plein

RESPONSABILITÉS

Le Service des travaux publics de la Municipalité de Lacolle vous offre une expérience stimulante et enrichissante. Nous recherchons des étudiants qui travailleront sous la responsabilité du directeur des travaux publics.

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, l'étudiant aura à exécuter diverses tâches d'entretien et de réparation du domaine public, tel que :

- Signaleur lors des travaux ou chantiers routiers ;
- Effectue différentes tâches dans les secteurs d'activités suivants : bâtiment, voirie, fossé, aménagement et entretien paysagers, parcs et terrains de jeux, etc. ;
- Assiste les cols bleus dans leur travail ;
- Accomplis toutes autres tâches connexes ou similaires aux tâches ci-dessus mentionnées.

D'une durée de huit (8) semaines minimum, débutant à la mi-mai, à raison de 40 heures semaine.

Taux horaire de 17,15 $/heure, selon la convention collective.

EXIGENCES

- Détenir un permis de conduire valide, classe 5 ;
- Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique ;
- Connaissance des environs et de la Municipalité de Lacolle ;
- Facilité de communication ;
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités.

- L'étudiant ou étudiante doit être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2023

COMMENTAIRES :

Posséder les qualités et aptitudes suivantes : la capacité d'apprentissage, l'entregent, l'autonomie, la facilité pour le travail d'équipe.

Toutes personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel, télécopieur, **au plus tard le 1er mai 2023**. Cet emploi est conditionnel à l'acceptation du financement d'emplois d'été Canada 2022.

Mélanie Benoit - Adjointe administrative - Courriel : admin@lacolle.com

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.

OFFRES D'EMPLOI ÉTUDIANT(E)S

ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

La Municipalité de Lacolle est à la recherche de **deux (2) étudiants** pour l'entretien des terrains municipaux pour la saison d'été 2023.

Type de postes : Saisonnier - Temps plein

RESPONSABILITÉS
Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, l'étudiant aura à exécuter diverses tâches
d'entretien domaine public, tel que :

- Entretien des endroits publics (tonte de gazon, désherbage);
- Entretien des parcs et espaces verts;
- Plantation des aménagements paysagers et l'entretien;
- Toutes autres tâches connexes.

D'une durée de huit (8) semaines minimum, débutant à la mi-mai, à raison de 40 heures semaine.

Taux horaire de 17.15 $/heure, selon la convention collective.

EXGENCES
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5;
- Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique;
- Facilité de communication;
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités.

- L'étudiant ou étudiante doit être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2023

HORTICULTURE

La Municipalité de Lacolle est à la recherche d'**un (1) étudiant en horticulture** pour la saison d'été 2023.

Type de postes : Saisonnier - temps plein

RESPONSABILITÉS
Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, l'étudiant aura à exécuter diverses tâches manuelles relatives à la réalisation d'aménagement paysagers, à la plantation et l'entretien régulier des aménagements paysagers sur le territoire de la Municipalité de Lacolle.

- Effectue la plantation d'arbres, arbuste, plantes annuelles, vivaces et autres végétaux selon la planification;
- Voit à l'entretien régulier des aménagements paysagers, assure l'arrosage, le désherbage;
- Voit à l'entretien des pelouses;
- Toutes autres tâches connexes.

D'une durée de huit (8) semaines minimum, débutant à la mi-mai, à raison de 35 heures semaine.

Taux horaire de 17,15 $/heure, selon la convention collective.

EXIGENCES
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5;
- Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique;
- Facilité de communication;
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités.

- L'étudiant ou étudiante doit être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2023.

COMMENTAIRES :
Posséder les qualités et aptitudes suivantes : la capacité d'apprentissage, l'entregent, l'autonomie, la facilité pour le travail d'équipe.

Toutes personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel, télécopieur, **au plus tard le 1er mai 2023**. Cet emploi est conditionnel à l'acceptation du financement d'emplois d'été Canada 2022.

Mélanie Benoit - Adjointe administrative - Courriel : admin@lacolle.com

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.

KIOSQUE TOURISTIQUE

La Municipalité de Lacolle est à la recherche de d**'un (1) étudiant** pour le kiosque touristique (halte cycliste) pour la saison d'été 2023.

Type de postes : Saisonnier – temps plein

RESPONSABILITÉS
Sous la responsabilité du directeur général, l'étudiant aura à exécuter diverses tâches, tel que :

- Accueillir, diriger et informer les visiteurs des attraits touristiques de la Municipalité de Lacolle et de ses environs ;
- Remettre les feuillets explicatifs aux visiteurs ;
- Maintien d'inventaire de la documentation touristique ;
- Toutes autres tâches connexes.

D'une durée de huit (8) semaines minimum, débutant à la mi-mai, à raison de 35 heures semaine, une fin de semaine sur deux.

Taux horaire de 17,15 $/heure, selon la convention collective.

EXIGENCES
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5 ;
- Bonne habileté pour les travaux manuels et bonne aptitude physique ;
- Facilité de communication
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités

- L'étudiant ou étudiante doit être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2023

INSPECTEUR MUNICIPAL

La Municipalité de Lacolle est à la recherche d'**un étudiant en urbanisme ou en études urbaines** pour la saison d'été 2023.

Type de postes : Saisonnier – temps plein

RESPONSABILITÉS
Sous la responsabilité du responsable en inspection municipal, l'étudiant aura à exécuter diverses tâches de surveillance et l'application de la réglementation sur le territoire de la Municipalité de Lacolle.

- Effectue les inspections requises au suivi des permis, certificats, plaintes et requêtes ;
- Effectue la surveillance du territoire et vois au respect de la réglementation ;
- Prépare divers rapports, lettres et avis en en lien avec son champ d'activités ;
- Reçois et traite les demandes d'information reçue par courriel ou téléphone ;
- Toutes autres tâches connexes.

D'une durée de huit (8) semaines minimum, débutant à la mi-mai, à raison de 35 heures semaine.

Taux horaire de 17,15 $/heure, selon la convention collective.

EXIGENCES
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5 ;
- Étudiant en aménagement du territoire ou en urbanisme ;
- Connaissance de base du logiciel Accès Territoire ;
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités.

- L'étudiant ou étudiante doit être inscrit dans un établissement scolaire en septembre 2023

Fête des bébés
Pour les bébés nés en 2022
15 mars
2023
au
chalet
des
loisirs
Inscriptions avant le 1er mars au
loisirs@lacolle.com

Chasse aux oeufs
Samedi 1 avril
Entre 10h et 12h
Au Chalet des Loisirs
Gratuit
*Jeannot le Lapin sera présent
*Maquillage
*Jeu gonflable

Nous vous demandons de rapporter vos livre pour la mi-avril 2023

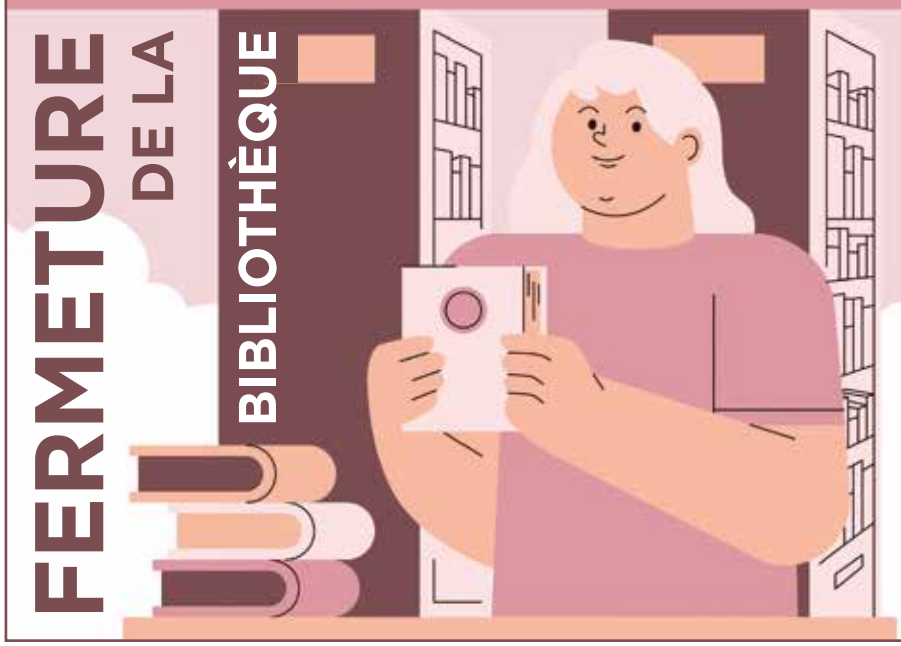

La bibliothèque municipale devra fermer ses portes d'ici le 1er mai 2023 pour des travaux au bâtiment.

La municipalité doit retirer l'ensemble des livres et relocaliser la bibliothèque.

Nous sommes présentement à la recherche d'un local. Nous vous aviserons où elle sera relocalisée et si elle sera opérationnelle.

LE MINI-KIOSQUE

6 à 7 espèces différentes (8 à 10 animaux).

ÉducaZOO
les vrais passionnés

Samedi 29 avril

ÉDUCAZOO

ENDROIT: CHALET DES LOISIRS
HEURE:DE 10H À 12H
GRATUIT

COOL

*2 animateurs
* manipulation des animaux
*6 à 7 espèces différentes (8 à 10 animaux).

CLINIQUE D'INFORMATION JURIDIQUE

Avec Jocelyne Robichaud, LL.B.
Juriste retraitée, médiatrice accréditée (IMAQ)

Le 2ième jeudi du mois
Sur rendez-vous au 450 346-0662

Consultation de 45 minutes

Gratuit pour les membres du Centre de femmes

DIVERS SUJETS

- Droit familial
- Droit successoral
- Droit du logement
- Régime de protection
- Droit du travail
- Testament
- Immigration

CENTRE DE femmes DU HAUT-RICHELIEU

A.S LACOLLE

INSCRIPTION DÈS
LE 6 MARS

SOCCER

Frais d'inscription
U3 à U6: 60$
U8 et U10: 80$
U12 et U14: 90$
U16 et U18: 100$

LACOLLE 2023

Soirs de match:
U8: Lundi 19h
U10: Mercredi 19h
U12: Mardi 19h
U14: Jeudi 19h
U16: Lundi 20h
U18: Mercredi 20h30

***Devenez arbitre**

Pour information: Robert Duquette SoccerLacolle@hotmail.com
Isabelle Rivard: loisirs@lacolle.com

Centre d'Action Bénévole de la Frontière

Le Centre d' Action Bénévole de la Frontière est actuellement à la recherche de nouveaux bénévoles dynamiques pour agrandir sa belle équipe proactive. Notre organisme offre les services de popote roulante, de transports médicaux et de courses. Il se pourrait qu'à l'occasion vous soyez interpellé pour participer à diverses activités si cela vous en dit.

D'ailleurs, l'organisme vous remboursera certains coûts pour les différents transports effectués.

Nous **recherchons** également un(e) **cuisinier(ère)** pour préparer les délicieux repas de la popote roulante. Le poste à combler est de **32 heures semaine avec rémunération**.

Vous avez le goût de servir la communauté et soif de faire la différence, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **450 246-2016 ou par courriel au centre.benev@hotmail.com.**

Legion

www.legion-11.org

Tous les vendredis à la Légion à 19h :
Tirage de la Chasse à l'As de Pique.
Les billets sont en vente de 14h30 à 18h45 au coût de 2$ chacun. Au début de janvier nous avons commencé avec un gros lot de 1000$ et il augmente à chaque semaine.

Vous pouvez acheter des billets par virement interac au : ace@legion-11.org ou en passant par Robert Brosseau 450-210-2526, Monique Robert 450-246-4663, et nous avons d'autres vendeurs, France Murray et Maggie Small.

Le 25 mars 2023, à 12h30 :
Tournoi de Crib, inscription au coût de 10$.

Le dimanche 12 mars 2023 à 14h :
Assemblée générale
pour tous les membres de la Légion filiale 11.

Le 18 mars 2023 :
Fête de la St-Patrick : souper Corned Beef à 17h au coût de 30$ pour les adultes et 15$ pour les enfants.

BINGO

Le Club Lions de Lacolle organise un **Bingo de Jambon et Sirop d'Erable**

Vendredi 17 Mars 2023 : Début 19h : Centre Léodore-Ryan, 12 Ste-Marie, Lacolle

16 parties seront jouées + 1 partie pour panier provisions
1 gagnant par partie seulement (Tirage s'il y a plus d'un gagnant)

Prix d'entrée : $1.00 la carte avec minimum de 10 cartes
Apportez vos jetons (18 ans et plus)
Pour informations : - Yves : 450 246-2323 - Gabriel : 450 246-2765
- Sylvie : 450 246-8502 - Jacques : 450 210-2080
Et auprès de tous les membres du Club Lions de Lacolle

KARATÉ KYOKUSHIN MONTÉRÉGIE

COURS DE KARATÉ POUR ENFANTS ET ADULTES

Auto-défense -Combats -Katas -Nunchaku -Cardio -Discipline -Respect

Mercredi et vendredi : Enfants: 18h30 - Adultes: 19h30

Pour tous renseignements suivez notre page Facebook :
Karaté Kyokushin Montérégie
ou en appelant **Sensei Michel Deslauriers 514 827-9948**

Venez faire un cours d'essai gratuitement
Un entrainement complet pour le corps et l'esprit
3, rue du Collège, Lacolle, QC

GRENIER AUX TROUVAILLES

Venez habiller toute la famille à petit prix. Nous avons aussi des articles saisonniers, des articles de sport, de la vaisselle, de la literie, des jouets et des articles de décoration. De tout pour la maison!

Horaire de la boutique

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi 12h à 17h, samedi 10h à 16h

GROUPE D'ACHATS DE LA FRONTIÈRE.
Le groupe d'achats est ouvert à tous.
Date de commande : 15 mars, 5 et 26 avril 17 mai.

Informations et abonnement à la liste d'envoi :
Hélène 450-246-4032 poste 102

LES CUISINES COLLECTIVES DU GAT
Pour Kuiztots 7-12 ans : 1 mars et 13 mai
Pour les aînés 50 ans et +: 29 mars, 27 avril et 24 mai
Informations : Hélène 450-246-4032 poste 102

GYM
Les lundis, mercredis,
et vendredis de 8h à 11h
(sauf les fériés fermé)

Santé-Mieux-être-Plaisir
VENEZ BOUGER AVEC NOUS!

Pour informations :
Lynda Bienz, entraîneure
Résidence : 450-246-2068
Travail : 450-246-4032 poste 104

CAFÉ-CAUSERIE
POUR LES 50 ANS ET PLUS!
Date à retenir :
3 mars, 20 avril et 18 mai

À NOTER À L'AGENDA

- **9 mars** : Invité : C.A.A.P. Montérégie (Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Montérégie)
- **6 avril :** Invité : Société Alzheimer
- **4 mai :** Invité : Justice Alternative

Bienvenue à tous !!!

Notre adresse : 1, rue Van Vliet (porte blanche) Lacolle 2ième étage (un monte escalier électrique est disponible)

Informations : Hélène 450-246-4032 poste 102 - **Suivez-nous sur Facebook**

DES NOUVELLES DE LA FABRIQUE NDMC

Ménage du printemps?

On récupère ce que vous ne voulez plus!

petits meubles, livres, vaisselle, bibelots, etc.

Collecte de cannettes & Bouteilles

6 mai 2023

OUVERTURE DE LA BROCANTE

3 JUIN 2023

450 246.3434

ndmc30@outlook.com

27 de l'Église Nord

Réservez votre table

MaRché aux PuCes

3 JUIN 2023

MAISON DES JEUNES DE BEAUJEU

ACTIVITÉS SPECIALES POUR LES 12 A 17 ANS

CLUB DE LECTURE

LIVRES OFFERTS !

CLUB MAGIC

AIDE AUX DEVOIRS LES MERCREDIS POUR LES 6ÈME ET 5ÈME ANNÉE (INSCRIPTION)

INFOS ACTIVITÉS

ANIMATEURS MDJBEAUJEU

MDJBEAUJEU.COM

MDJBEAUJEU@GMAIL.COM

MISSION MDJ

NOUS OFFRONS UN LIEU DE RENCONTRE POUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS

MDJ DE BEAUJEU

Regroupement des MAISONS DES JEUNES du Québec

89 RUE DE L'ÉGLISE NORD, LACOLLE, J0J1J0

TEL.: 450 246-8764

Chaque livre vendu nous aide à continuer nos activités d'alphabétisation

LA BOUQUINERIE D'AU COEUR DES MOTS

Heures d'ouverture:
Lundi: 9h à 15h
Mardi: 9h à 15h
Mercredi: 9h à 15h
Jeudi: 9h à 15h

AU COEUR DES MOTS

12, rue Sainte-Marie, Lacolle
450 246-4131

Des centaines de livres pour toute la famille à 2$

AU COEUR DES MOTS

VIENS NOUS RENCONTRER!

Pour t'aider à lire;
Pour t'aider à écrire;
Pour t'aider à compter;
Pour rencontrer de nouvelles personnes;
Tous nos services sont gratuits.

Au Québec, 1 adulte sur 2 a beaucoup de difficultés à lire et à écrire.
Tu n'es pas seul.

Au Coeur des Mots
Centre d'alphabétisation populaire

12, rue Sainte-Marie,
Lacolle
450-246-4131
aucoeurdesmotsalpha

Au Coeur des Mots est un centre d'alphabétisation populaire.
On aide les adultes dans leurs apprentissages.
On offre aux adultes un milieu accueillant et respectueux.
On aide les adultes à développer leur autonomie.
On aide les adultes à faire valoir leurs droits.

AU COEUR DES MOTS

Avec le soutien de:
Québec

15 AVRIL 2023

50$

Billets:
514 677.5110

JULIE
MASSICOTTE
Hommage à
Ginette Reno

Portes 19h15
Spectacle 20h

Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel
27 RUE DE L'ÉGLISE NORD LACOLLE

TOITURE S PROULX INC

Estimation Gratuite

Commercial & Résidentiel
Réparations & urgence
Bardeaux & TPO
Toit plat élastomère

450 294.2349

samuel.proulx.toiture@hotmail.com

CCQ 829 111 • RBQ 5769 2915 01

Bourses d'études 2023

C'est ~~l'excellence~~
la persévérance
qu'on récompense

Soumettez
votre candidature
entre le 1er et
le 31 mars.

On remet chaque année des centaines de bourses à des étudiants **qui se démarquent autrement que par leurs résultats scolaires**. Pourquoi pas vous?

En postulant, vous êtes admissible à plusieurs programmes de bourses, dont celui de la **Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière,** qui offre **15 bourses** pour un total de **20 000 $** réparti comme suit : **5 bourses de 1 000 $** à des étudiants de **niveau professionnel ou collégial** et **10 bourses de 1 500 $** à des étudiants de **niveau universitaire.**

Inscription et règlement au **desjardins.com/bourses**

Desjardins
Caisse des Seigneuries
de la frontière